Formulaire de demande de visite « Thermographie Bâtiment »

Je soussigné(e),
être propriétaire de l'immeuble – la maison située à l'adresse suivante :
Tél.:
Email
désire que l'on effectue une visite THERMOGRAPHIE de mon bâtiment - ma maison
Cette visite est tarifiée à 76€ (environ 2h00) à verser sur le compte : BE86-0910-0042-8950
Une fois le montant acquitté, la visite est validée!
Cette visite a pour seul but de m' orienter et de me conseiller sur les démarches à effectuer pour effectuer des travaux de rénovation énergétique et/ou d'isolation.
Elle n'a en aucun cas une valeur d'audit énergétique, il est toujours conseillé de l'effectuer par un professionnel!
Une seule visite par adresse mentionnée.
Établi à Huy, le
Signature:

Date de visite proposée par l'Ecopasseur :

(une fois le montant de 76€ payé)

Conditionnement du Bâtiment :

Le bâtiment sera chauffé au minimum 24heures avant l'analyse à une température comprise entre 20°c et 25°C.

La différence de température doit être au minimum « intérieur/extérieur » de 10°C

Conditions de l'expertise :

L'expertise sera réalisée tôt le matin afin d'éviter les absorptions solaires. L'absence de pluie pendant 24h, et l'absence de vent pendant l'analyse sont de mise également.

La thermographie d'une toiture se fait de l'intérieur vers l'extérieur de manière à déterminer avec précision quels sont les points les plus froids et ceux qui courent un risque de condensation. Les mesures de l'extérieur seront réalisés en fonction de l'accessibilité.